

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 1/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 740100.50
Nom commercial NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 600 µL Liquid Proteinase K
1 x 25 mL RLB
1 x 13 mL RLE
1 x 12 mL RLW
1 x 13 mL RLY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

DANGER

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 2/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H302	Tox. aiguë 4 ingest.
H317	Sens. cutanée 1A/1B
H318	Eff. irrévers. sur les yeux 1
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H411	Mil. aqua. tox. chron. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

2.1 Classification de la substance ou du mélange

600 µL Liquid Proteinase K

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
 -
 Aucune classe de danger

25 mL RLB



Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H302	Tox. aiguë 4 ingest.
H317	Sens. cutanée 1A/1B
H318	Eff. irrévers. sur les yeux 1
H411	Mil. aqua. tox. chron. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

13 mL RLE

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
 -
 Aucune classe de danger

12 mL RLW

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
 -
 Aucune classe de danger

13 mL RLY



Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 3/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances sensibilisantes.

600 µL Liquid Proteinase K

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement: -

25 mL RLB



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: DANGER

H317, H318

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

P261sh, P280sh, P305+351+338, P310

Éviter de respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

13 mL RLE

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement: -

12 mL RLW

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement: -

13 mL RLY



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5. Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables. Pour thiocyanate de guanidine CAS 593-84-0: Les propriétés H314, H332 "Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation." ne sont pas pertinentes car la solution mélangée est tamponnée à pH 4-9 (voir la directive GHS 1272/2008 / CE Annexe I, chapitre 3.2.3.1.2.). ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation.

Le kit contient de petites quantités d'enzymes, ce qui peut entraîner une sensibilisation par contact direct et répété. -

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100,50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 4/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

600 µL Liquid Proteinase K

Substance : *protéinase K, liquide (origine: album tritirachium)* N° CAS : 39450-01-6l
 Classification : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2, H334, Resp. Sens. 1
 Formule : Enzyme Comm. No. 3.4.21.64, origin: tritirachium album
 N° CE : 254-457-8 N° Id : 647-014-00-9
 Concentration : 1 - <3 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *glycérine* N° CAS : 56-81-5
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : C₃H₈O₃
 N° d'enregist.REACH : 01-2119471987-18-xxxx
 N° CE : 200-289-5 N° Id : n/a
 Concentration : 50 - <80 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

25 mL RLB

Substance : *chlorure de 1-dodecylpyridinium* N° CAS : 104-74-5
 Classification : H301, Acute Tox. 3 oral, H314, Skin Corr. 1B, H317, Skin Sens. 1, H410, Aquatic Chronic 1
 Formule : C₁₇H₃₀CIN
 N° d'enregist.REACH : -
 N° CE : 203-232-2
 Concentration : 2.5 - <5 %
 selon GHS : H302, Acute Tox. 4 oral, H317, Skin Sens. 1, H318, Eye Dam. 1, H411, Aquatic Chronic 2

Substance : *thiocyanate de guanidine* N° CAS : 593-84-0
 Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H314, Skin Corr. 1B, H332, Acute Tox. 4 inh., H412, Aquatic Chronic 3
 Formule : C₂H₆N₄S
 N° d'enregist.REACH : 01-2120735072-65-0001
 N° CE : 209-812-1 N° Id : 615-004-00-3
 Concentration : 30 - <45 %
 selon GHS : H302, Acute Tox. 4 oral, H412, Aquatic Chronic 3

Substance : *ethanol (dilué < 20 %)* N° CAS : 64-17-5d
 (denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)
 Classification : H225, Flam. Liq. 2
 Formule : C₂H₆O; C₂H₅OH
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
 N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
 Concentration : 5 - <20 %
 selon GHS : H226, Flam. Liq. 3

13 mL RLE

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

12 mL RLW

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100,50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 5/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

13 mL RLY

Substance : *dodécylsulfate de sodium*

N° CAS : 151-21-3

Classification : H228, Flam. Sol. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H318, Eye Dam. 1, H332, Acute Tox. 4 inh., H335, STOT SE 3, H412, Aquatic Chronic 3

Formule : C₁₂H₂₅NaO₄S

N° d'enregist.REACH : 01-2119489461-32-xxxx

N° CE : 205-788-1

Concentration : 2,5 - <3 %

selon GHS : H319, Eye Irrit. 2, H412, Aquatic Chronic 3

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparacain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. ---

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 6/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de cette substances

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre 5.4---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) :

3

Classe de pollution des eaux (DE) :

3

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

600 µL Liquid Proteinase K

Substance : *protéinase K, liquide (origine: album tritirachium)*

CAS No. : 39450-01-61

SUVA(CH) MCT valeur : 0,00006_{15min} mg/m³

Substance : *glycérine*

CAS No. : 56-81-5

DNEL : [inh] 56 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0,885 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 10 mg/m³

TRGS 900 (DE) : 200 E mg/m³

E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 50 e* mg/m³

listed in TRGS (DE) : 905

25 mL RLB

Substance : *chlorure de 1-dodecylpyridinium*

CAS No. : 104-74-5

Substance : *thiocyanate de guanidine*

CAS No. : 593-84-0

DNEL : [inh] 1092 µg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 42,4 µg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Substance : *ethanol*

CAS No. : 64-17-5d

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0,96 mg/L

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100,50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 7/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³TRGS 900 (DE) : 200 ppm / 380 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900, 905

13 mL RLE

Substance : substances/mélange < 1%

CAS No. : -

12 mL RLW

Substance : substances/mélange < 1%

CAS No. : -

13 mL RLY

Substance : dodécylsulfate de sodium

CAS No. : 151-21-3

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

600 µL Liquid Proteinase K

État/Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Valeur pH :

7-8

Densité :

1,1 g/cm³

Hydrosolubilité :

0-100 %

25 mL RLB

État/Aspect : liquide

Couleur : jaunâtre

Odeur : d'alcool

Valeur pH :

6.5-7.5

13 mL RLE

État/Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Valeur pH :

8-9

Densité :

1,0 g/cm³**12 mL RLW**

État/Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 8/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

Valeur pH : 7-8
Densité : 1.00 g/cm³

13 mL RLY

État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : inodore
Valeur pH : 8,5-9,5
Densité : 1.01 g/cm³

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des substances très réactives avec des agents oxydants. Possible: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. ---

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

600 µL Liquid Proteinase K

Substance : *protéinase K, liquide (origine: album tritirachium)* N° CAS : 39450-01-6l

Substance : *glycérine* N° CAS : 56-81-5

LD50_{orl rat} : 12,6 g/kg
LD50_{drm rbt} : >18,7 g/kg

TRGS 905 (DE) : R_F C

25 mL RLB

Substance : *chlorure de 1-dodecylpyridinium* N° CAS : 104-74-5

LD50_{orl rat} : 203 mg/kg
LD50_{drm rat} : 1684 mg/kg

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation.

Substance : *thiocyanate de guanidine* N° CAS : 593-84-0

Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50_{orl rat} : 593 mg/kg
LC50_{drm rbt} : >2000 mg/m³
LC50_{ihl rat} : [4h] 5,319 mg/L
LD50_{ipr mus} : 300 mg/kg

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100,50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 9/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5d
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 6200 mg/kg
 LC_{Low inh} gpg : 21,9 g/m³
 LC_{Low orl} hmn : 1400 mg/kg
 LC50_{inh mouse} : [4h] 39 g/m³
 LC50_{inh rat} : [10h] 20 g/m³
 LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
 LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg
 TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

13 mL RLE

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -

12 mL RLW

Substance : *substances/mélange < 1%* N° CAS : -

13 mL RLY

Substance : *dodécylsulfate de sodium* N° CAS : 151-21-3
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 1288 mg/kg
 LC50_{inh rat} : 3900_{1h} mg/m³
 LD50_{drm rbt} : 10 g/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

600 µL Liquid Proteinase K

Substance : *protéinase K, liquide (origine: album tritirachium)* N° CAS : 39450-01-61
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 13

Substance : *glycérine* N° CAS : 56-81-5
 PNEC_(eau douce) : 0,885 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : >5000_{24h} mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : >10_{24h} g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : IC57_d >10 g/L
 EC10_{pseudomonas putida/16h} : EC5: >10 g/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 0
 Coefficient de dispersion (o-e) : -1.76
 Classe de stockage (VCI) : 10

25 mL RLB

Substance : *chlorure de 1-dodécylpyridinium* N° CAS : 104-74-5
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases H et P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *thiocyanate de guanidine* N° CAS : 593-84-0
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
 PNEC_(eau douce) : 42,4 µg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 10/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

LC50_{fish/96h} : [4d] 89.1 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 42.4 mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : 130 mg/L
 EC10_{pseudomonas putida/16h} : [10d] 200 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Coefficient de dispersion (o-e) : [pH 5.1] -1.11
 Classe de stockage (VCI) : 12

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5d
 PNEC_(eau douce) : 0,96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 g/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13.4-15.1 g/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8.14 g/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putida/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
 Classe de stockage (VCI) : 3

13 mL RLE

Substance : *substances/mélange* < 1% N° CAS : -
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

12 mL RLW

Substance : *substances/mélange* < 1% N° CAS : -
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

13 mL RLY

Substance : *dodécylsulfate de sodium* N° CAS : 151-21-3
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
 LC50_{daphnia magna/48h} : 6.3 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 1.31-22.5 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2
 Coefficient de dispersion (o-e) : 1.6
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 11/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas mélanger à des déchets acides au risque de former des gaz toxiques.

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution. Les contenants vides de réactifs corrosifs préalable à l'élimination, rincer avec de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses (Ethanol: ADR SI144/ IATA A58)

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.1.2 Libellé des phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261sh	Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
P264W	Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 12/12

Date d'impression: 02.06.2020

Date de révision: 20.05.2020

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

Règle technique allemande TRGS 907 : liste des substances sensibilisantes et justificatifs de novembre 2011

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

11/2017 L'adaptation de ECHA registration dossier